

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°75-87 du 14 avril 1975

portant nomination de Mr HOUETO Valère, Administrateur Civil, en qualité de Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret N°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°245/PR du 17 août 1968, portant organisation du Secrétariat Général du Gouvernement et le décret N°331/PR du 25 octobre 1968 qui l'a modifié ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr HOUETO Valère, Administrateur Civil, est nommé Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge l'article 1er du décret N°74-63 du 8 mars 1974 et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 avril 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 Ministères 13
CNR 4 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde chanc.-DB-DCF 7
Solde 1 Trésor 4 DI 4 DP 2 DGM 13
JORD 1.